

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Sarthe

Point Justice Sarthe



Sommaire

- I) **La politique de l'accès au droit page 3**
 - A) Qu'est-ce que l'accès au droit ?
 - B) Qu'est-ce qu'un CDAD ?
 - C) Le CDAD de la Sarthe
 - D) Les structures France Services

- II) **Les permanencespage 6**
 - A) Les permanences au sein des points justice
 - B) Les permanences téléphoniques
 - C) Les autres permanences des partenaires
 - D) Les permanences des délégués du Défenseur des droits

La politique de l'accès au droit

A) Qu'est-ce que l'accès au droit ?

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social.

C'est permettre à tout citoyen, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie [et en dehors de toute procédure contentieuse] :

☞ **De connaître ses droits et ses obligations**

☞ **D'être informé des moyens de les faire valoir ou de les exécuter grâce à l'intervention de professionnels et d'associations.**

L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous :

- De l'**information** sur les droits et devoirs,
- Une **orientation** vers les organismes, les services ou professionnels compétents,
- De l'**aide** dans l'accomplissement des démarches nécessaires,
- De l'**assistance** au cours de procédures non juridictionnelles devant certaines commissions ou devant certaines administrations
- Des **consultations** juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques par des professionnels habilités (avocats, notaires, commissaire de justice)

L'accès au droit est une politique publique transversale ayant pour objectif de développer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'égal accès de tous les citoyens au droit, et notamment les publics les plus en difficulté. L'accès au droit permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes les plus fragiles, est un objectif permanent du ministère de la justice. L'accès au droit a été consacré par l'article premier de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui prévoit que « **le service public de la justice concourt à l'accès au droit et assure un égal accès à la justice.** » L'état a l'obligation d'informer sur l'accès au droit et de financer cet accès.

2 000 point-justice sont aujourd'hui répartis sur tout le territoire pour permettre aux justiciables de venir s'informer et trouver l'aide nécessaire. Ces lieux d'accueil gratuits, confidentiels et ouverts à tous aident à l'obtention d'informations et conseils juridiques dans tous les champs de la vie quotidienne (famille, travail, consommation, logement...).

En Sarthe, différents points justice existent comme la Maison de Justice et du Droit d'Allonnes, le Tribunal de proximité de la flèche, les Structures France Services ou le Conseil Départemental de l'Accès au Droit. Ils se tiennent à votre disposition pour vous communiquer les informations concernant les différentes permanences (fréquence, lieux, spécialisations, ...).

Les outils de l'accès au droit

Le numéro de téléphone 3039 est le numéro national de l'accès au droit. Ce numéro est gratuit et accessible aux personnes sourdes ou malentendantes. Il permet d'être mis en relation avec le point-justice le plus proche et d'obtenir une information ou une aide.

Depuis 2016, le site justice.fr permet aux citoyens de mieux s'informer et d'être orientés dans leurs démarches en lien avec la Justice. Ce site s'est vu complété, le 27 avril dernier, par une application mobile Justice.fr. L'application accompagne les citoyens dans leurs recherches d'informations sur leurs droits et les oriente dans leurs démarches.

L'exercice effectif de l'Accès au Droit : l'Aide Juridictionnelle

L'aide juridictionnelle est une aide versée aux avocats ou professionnels du droit pour aider les justiciables aux ressources financières insuffisantes.

Elle vise à couvrir partiellement (55% ou 25%) ou totalement les frais de justice engagés et est attribuée selon différents critères comme les revenus, la situation familiale ou le niveau de fortune globale (y compris le patrimoine immobilier et mobilier).

Dans certaines hypothèses, l'aide juridictionnelle peut être garantie sans condition de ressources.

La demande d'aide juridictionnelle est possible en ligne pour le tribunal judiciaire du Mans via aidejuridictionnelle.justice.fr.

B) Qu'est-ce qu'un CDAD ?

Le CDAD ou Conseil Départemental de l'Accès au Droit est un groupement d'intérêt public (GIP) auquel le législateur a confié la mise en œuvre d'une politique publique départementale d'accès au droit. Il y a un CDAD par département.

Le CDAD travaille avec plusieurs partenaires et apporte une aide gratuite.

Les missions du CDAD :

- Identifier les besoins non satisfaits en matière d'accès au droit
- Créer de nouveaux dispositifs d'accès au droit selon les besoins
- Recenser les dispositifs existants et les faire connaître
- Définir une politique locale adaptée pour développer l'accès au droit
- Participer, le cas échéant, au financement d'actions locales
- Évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours
- Coordonner les différents acteurs de l'accès au droit
- Donner un avis consultatif sur tout projet relatif à l'accès au droit
- Diffuser les informations relatives à l'accès au droit
- Établir un rapport annuel de son activité

Le CDAD a pour objectif de favoriser :

- L'accès à l'information juridique
- Le règlement amiable des conflits
- La tenue de permanence de proximité animée par les partenaires de l'accès au droit,
- La réalisation d'actions ponctuelles en lien avec l'accès au droit et la justice

C) Le CDAD de la Sarthe

Le CDAD de la Sarthe, constitué depuis 1995, est placé sous la présidence du Président du Tribunal Judiciaire. Le procureur de la République, près ledit tribunal, en assure la vice-présidence.

Une assemblée générale et un conseil d'administration se réunissent une fois par an. Le CDAD est également composé de 11 membres de droit outre le Président et le Vice-Président.

Au sein du ministère de la justice, le Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) coordonne les actions des Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD).

Le CDAD est financé, notamment, par le Ministère de la Justice, le Conseil Départemental de la Sarthe, la Chambre Interdépartementale des Notaires, la Chambre Régionale des Commissaires de Justice et la Ville du Mans. Le CDAD a besoin du concours de tous pour fonctionner et mener à bien ses missions.

En sarthe le CDAD réalise, notamment, les actions suivantes :

- Festival du film judiciaire, Journée Nationale de l'accès au droit, Nuit du droit
- Accueil de scolaires en audience et intervention de professionnels du droit
- Actions ponctuelles : réalisation de conférence, temps d'informations,...
- Ecoute et orientation des personnes faisant appel au CDAD
- Gestion et financement de différentes permanences de professionnels.

Les permanences financées seront signalées par un astérisque.

Il est possible de contacter le CDAD de la Sarthe

- **Par mail :** cdad-sarthe@justice.fr
- **Par voie postale :** CDAD de la Sarthe, 1 avenue Pierre Mendès-France, 72014 Le Mans Cedex 2
- **Par téléphone** au 02.72.91.10.14 ou 30 39 (numéro de l'accès au droit)
- **Via le site internet** www.cdad72.org.

Le CDAD est également présent sur LinkedIn : CDAD de la Sarthe – Tribunal Judiciaire du Mans.

D) Les structures France Services

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français, mis en place en 2020. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Les France services fournissent une offre de proximité dans les démarches administratives courantes suivantes : ANTS, allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, chèque énergie, finances publiques, France Rénov', France Travail, La Poste, MSA et Point-Justice. D'autres services peuvent être proposés selon les structures (partenariats locaux).

- A ce jour, 26 structures France services sont ouvertes sur le territoire de la Sarthe.
- La démarche d'aller vers est notamment concrétisée par différents dispositifs comme un bus itinérant des accueils multi-sites et des permanences dans de nombreuses communes du département.
- Depuis le début du programme au 31 Décembre 2023, les thématiques d'accompagnements les plus sollicitées sont les impôts (DGFIP) et la retraite (CNAV ou CARSAT).

Le CDAD participe aux comités de pilotage des structures France Services. Une orientation des usagers peut également se faire entre le CDAD et les Structures France Services.

Quelques exemples de démarches réalisables en France services relatives au point-justice :

- Présenter les différents interlocuteurs du domaine juridique (lieu d'accès au droit, professionnels du droit, associations d'aide aux victimes, Bureau d'aide aux victimes, Service d'accueil unique du justiciable, CDAD, Maison de la justice et du droit, conciliateur, point-justice, médiateur...),
- Demander un extrait du casier judiciaire sur le site justice.fr
- Demander une aide juridictionnelle en ligne sur le site <https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/>,
- Présenter le site justice.fr et le numéro unique de l'accès au droit le 30 39...
-

Les permanences

A) Les permanences au sein des points justice

A la Cité Judiciaire située au 1 avenue pierre mendés France, Le Mans

- **Avocats**, permanences hebdomadaires généralistes – lundi et jeudi de 14h à 16h
- **Avocats**, permanence hebdomadaire dédiée aux affaires familiales – mardi de 14h à 16h
- **Interface de communication en langue des signes française**, sur demande, auprès du CDAD : cdad-sarthe@justice.fr*

Les permanences avocats, soumises à conditions de ressources, sont sur rendez-vous auprès de la maison des avocats au 02 43 82 01 04.

A la Maison de la Justice et du Droit (MJD) située au 10 rue Georges Bizet, Allonnes :

- **Avocats**, permanence hebdomadaire et mensuelle
- **Notaires**, permanence mensuelle
- **Commissaires de Justice** (anciennement huissiers de justice), permanence mensuelle
- **Association Montjoie**, information sur la médiation familiale, permanence bimensuelle*
- **Association INALTA**, information sur la médiation familiale, permanence bimensuelle*
- **Ecrivain public**, permanence bimensuelle*
- **Association des accidentés de la vie (FNATH)**, permanence mensuelle
- **Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**, information sur la médiation familiale intergénérationnelle, permanence mensuelle
- **Interface de communication en langue des signes française**, sur demande, auprès du CDAD : cdad-sarthe@justice.fr*

L'ensemble des permanences sont sur rendez-vous, contactez la MJD au 02 43 39 05 85.

Le commissaire de Justice est un officier public et ministériel qui exécute les décisions de justice (saisies, expulsion,...) et des titres exécutoires. La profession résulte de la fusion du métier d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire.

Le notaire est un officier public et ministériel chargé de l'élaboration, de l'authentification et de la conservation d'actes juridiques ayant une force juridique particulière.

Au Centre pénitentiaire* (Maison d'Arrêt) situé rue Césaire Bécaria, Coulaines

- **Avocats**, permanence bimensuelle, jeudi de 14h à 17h
- **Ecrivain public**, permanence bimensuelle, jeudi de 9h à 12h

L'écrivain public peut notamment accompagner dans la rédaction de courriers, lettres,... En aucun cas, que ce soit pour l'avocat ou l'écrivain public, le rendez-vous ne portera sur la procédure disciplinaire ou le dossier pénal.

Les permanences sont sur rendez-vous auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Au Centre pénitentiaire* (Structure d'accompagnement à la Sortie) situé rue Césaire Bécaria, Coulaines

- **Avocats**, permanence mensuelle, jeudi de 14h à 17h
- **Ecrivain public**, permanence bimensuelle, jeudi de 9h à 12h

Les permanences sont sur rendez-vous auprès du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Au Resto du Cœur*, Centre de distribution Coulainnes, situé place d'Arcachon, Coulainnes

- **Avocats**, permanence mensuelle, jeudi de 14h à 16h, sur rendez-vous auprès du centre au 02 43 82 96 67

Au Resto du Cœur*, Centre de distribution Le Mans Miroir, situé au 22 rue Olivier de Serres, le Mans

- **Avocats**, permanence mensuelle, jeudi de 14h30 à 16h, sur rdv auprès du centre au 09 52 63 52 99

A l'Université*, Bibliothèque Universitaire, située boulevard Paul d'Estournelles de Constant, 72000 le Mans

Des permanences généralistes et dédiées aux droits des étrangers sont organisées par et pour des étudiants. Des avocats supervisent des étudiants lors de ses permanences.

B) Les permanences téléphoniques

Le barreau du Mans a mis en place deux lignes téléphoniques.

La 1^{ère} ligne est à destination des personnes victimes d'infractions. Un avocat est joignable 7j/7 au 02 43 82 95 25. *

La 2^{ème} ligne, « urgence étrangers », est un numéro d'urgence pour les personnes ayant une Obligation de Quitter le Territoire Français 48H, un arrêté de transfert, ... Elle est joignable au 07 45 07 55 00, 7j/7 de 9h à 19h.

C) Les permanences des partenaires

1) L'association France Victimes

L'association accompagne, accueille, soutien et oriente les victimes d'infractions pénales. Elle est joignable au 02 43 83 78 22 ou au 02 43 83 78 44.

Elle propose des permanences au Mans et en Sarthe. Le siège de l'association est situé à la Cité Judiciaire (1 avenue Pierre Mendès France, Le Mans).

- Le Mans : Cité Judiciaire
- Le Mans, Hôtel de Police
- Le Mans Centre hospitalier,
Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de Violences
- Allonnes, Maison de la Justice du Droit
Permanence sur rendez-vous au 02 43 39 05 85
- Sablé sur Sarthe, Maison de l'Enfance
Permanence sur rendez-vous au 02 43 62 47 00
- La Flèche, Tribunal de proximité
Permanence sur rendez-vous au 02 43 94 04 15
- La Ferté Bernard, « le rendez-vous »
- Mamers, Maison de l'État, Sous-Préfecture
- France Services - Le Grand Lucé
Permanence sur rendez-vous au 02 43 40 92 76

- France Services Fresnay sur Sarthe
Permanence sur rendez-vous au 02 43 33 33 99
- France Services Le Breil sur Merize, Salle polyvalente
Permanence sur rendez-vous au 02 72 88 03 62

2) L'association CIDFF

Le CIDFF accompagne les femmes en matière d'emploi, les femmes et les familles en matière d'accès aux droits, de parentalité, de soutien psychologique. Il a également pour mission de promouvoir l'égalité femmes/hommes dans les relations interpersonnelles par des actions de prévention sur les comportements sexistes.

Elle propose des permanences au Mans et en Sarthe, certaines sont rémunérées par le CDAD. Le siège de l'association est situé à la Maison Gisèle Halimi, 52 rue Puits de la Chaine au Mans. Des permanences en présentiel (selon disponibilités) et téléphonique y sont proposées au 02 43 54 10 37.

- Allonnes, Maison de la Justice du Droit
Permanence hebdomadaire sur rendez-vous au 02 43 39 05 85
- Le Mans, quartier Sablons et quartier sud
Permanence bimensuelle sur rendez-vous au 02 43 54 10 37
- Brûlon, Maison de Services au Public
Permanence bimensuelle, sur rendez-vous au 02 43 95 51 78
- Coulaines – Mairie
Permanence mensuelle, sur rendez-vous au 02 43 74 35 35
- Coulaines – Maison pour tous « oasis »
Permanence mensuelle, sur rendez-vous 02 43 76 62 24
- Ecommoy, Hôtel communautaire
Permanence bimensuelle, sur rendez-vous au 02 43 42 68 76
- La Flèche, Espace Ferdinand Guillot
Permanence bimensuelle, sur rendez-vous au 02 43 54 10 37
- Mamers, Maison du Département, Centre social
Permanence bimensuelle sur rendez-vous au 02 43 54 10 37
- Montfort le Gesnois, Centre social Lares
Permanence bimensuelle sur rendez-vous au 02 43 76 70 25
- Sablé sur Sarthe, Maison de l'enfance
Permanence mensuelle sur rendez-vous au 02 43 54 10 37
- Saint Calais, Mairie
Permanence bimensuelle sur rendez-vous au 02 43 54 10 37
- Sillé-le-Guillaume, Structure France Services
Permanence bimensuelle, sur rendez-vous au 02 43 54 10 37

3) Les conciliateurs de justice

Le rôle du conciliateur de justice est de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Différentes permanences sont proposées sur le territoire de la Sarthe, pour les connaître vous pouvez :

- Contacter votre point-justice le plus proche de chez vous au 3039
- Contacter le tribunal judiciaire, situé au 1 avenue Pierre Mendès France, Le Mans, au 02.43.83.78.04.
- Aller sur le site : [CONCILIATEURS DE FRANCE - Concilier pour Réconcilier](#)

D) Le défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Ses compétences sont les suivantes :

- Défendre les droits des usagers des services publics
- Défendre et promouvoir les droits de l'enfant
- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
- Faire respecter la déontologie par les professionnels de la sécurité
- Orienter et protéger les lanceurs d'alerte.

Le Défenseur des droits est également un intermédiaire entre les citoyens et l'administration.

En Sarthe, des délégués du défenseur des droits réalisent des permanences, pour plus d'informations vous pouvez :

- Contacter votre point-justice le plus proche de chez vous au 3019
- Contacter le tribunal judiciaire, situé au 1 avenue Pierre Mendès France, Le Mans, au 02.43.83.78.04.
- Joindre le : 09 69 39 00 00
- Aller sur le site : [TROUVER UN DÉLÉGUÉ | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)



PERMANENCES DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA SARTHE

MAJ 01.07.2024

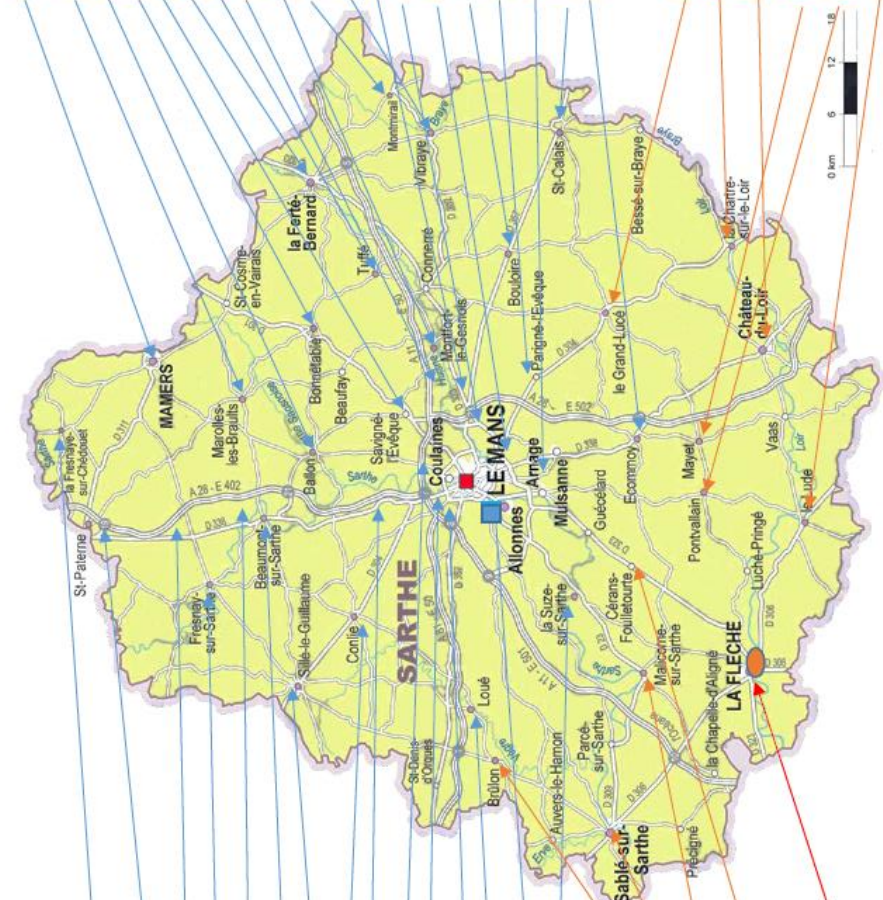
LE MANS : - MLC Les Saulnières
- FS/ Centre Social Les Glonnières

- Cité Judiciaire

> TRIBUNAL JUDICIAIRE LE MANS

- CCI
- Chambre des Métiers
- Prudhommes

- Mairie Mangers
- Mairie Marolles Les Braults/FS
- Mairie Ballon
- Mairie Bonnetable
- FS /Mairie Savigné-Leveque
- Mairie La Ferté-Bernard
- Mairie Tuffé
- FS /CS Champagné
- FS /CS Montfort-le-Gesnois
- FS/ Mairie Montmirail
- Mairie Vibraye
- Mairie Yvré-L'èveque
- FS / Mairie Changé
- Mairie Ruaudin
- Mairie Bouloire
- Mairie Parigné-L'èveque/FS
- Mairie Arnage
- Mairie St Calais
- FS / Ecommoy CdcM



- FS / Villeneuve en Perseigne / Mairie La Fresnaye-sur-Chedouet
- Mairie St Paterne
- Mairie Osseau Le Petit
- Mairie Fresnay-sur-Sarthe
- Mairie Vivoin
- Mairie Beaumont / Sarthe
- FS Sillé-Le-Guillaume
- Mairie Conlie
- Mairie La Bazoge
- Mairie Coulaines
- Mairie La Chapelle St Aubin
- Mairie Rouillon
- Mairie Loué
- MJD d'Allonnes
- Mairie La Suze

- FS / Grand Lucé Cs Cdc
- FS/Mairie La Chartre /s LeLoir
- Mairie Vouvray-sur Loir /Montval/Château dLoirMairie
- Mairie Mayet
- Mairie Pontavallain
- FS / Mairie Le Lude
- FS = FRANCE SERVICES

- FS / Mairie de Brûlon
- CS Sablé-Sur-Sarthe
- Mairie Malicorne
- Mairie Cérans-Fouilletourte
- > TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE LA FLECHÉ
- Centre Social Cdc